

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 15 mars 2018
Date d'affichage 15 mars 2018
Nombre de conseillers
en exercice 29
présents 18 (+ 10 procurations)
votants 28

072-217201326-20180330-DEL_18_21_03_27-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2018

Publication : 30/03/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT

Le VINGT ET UN MARS à Vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la Ville de la Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU, Maire.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, M. Jean THOREAU, Mme Pascale LEVEQUE, Mme Cécile KNITTEL, Mme Josette JACOB, M. Daniel GUEDET, M. Jacky TACHEAU, M. Michel ARBOUYS, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Nicolas CHABLE, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Michel DIEDERICH, M. Gérard GUESNE, Mme Edith ALIX, M. Claude DROUET, Mme Sylvie FAVRET, M. Thierry PERRE

Excusés : M. Philippe GALLAND (Pouvoir donné à Jacky TACHEAU), M. Gaëtan THOMAS (Pouvoir donné à Pascale LEVEQUE), Mme Delphine LETESSIER (Pouvoir donné à Didier REVEAU), Mme Camille MORIN-BURRE (Pouvoir donné à Nicolas CHABLE), M. Thierry BODIN (Pouvoir donné à Daniel GUEDET), Mme Sophie DOLLON (Pouvoir donné à Edith ALIX), Mme Virginie ARZUL-MORICEAU (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL), Mme Marie-Claire DUCELLIER (Pouvoir donné à Gérard GUESNE), Mme Dominique BURLLOT (Pouvoir donné à Jean THOREAU), Mme Hélène DEBLOCK (Pouvoir donné à Josette JACOB), M. Quentin GUTIERRES

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Monsieur Daniel GUEDET a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

DEPOT D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée qu'un dossier de demande de subvention pourrait être déposé auprès des services du Conseil Départemental de La Sarthe au titre du produit des amendes de police.

Cette aide financière pourrait être consentie dans le cadre d'aménagements sécuritaires en Centre-Ville.

Ces aménagements consisteraient en la réalisation d'un aménagement de sécurité dans le quartier du Pré Belard, à savoir la pose de « coussins berlinois » et l'aménagement d'un rond-point. Celui-ci sera complété par l'installation de bornes de règlementation de stationnement.

Pour ces aménagements, le montant des dépenses s'élève à 26 326.20 € HT.

Monsieur le Maire précise que le montant de la subvention accordée pourrait s'élever à 20 % du montant HT.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres votants (28 Pour – 0 Contre – 0 Abstention),

Autorise Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjointes :

- A déposer, auprès des services du Conseil Départemental de la Sarthe, un dossier de demande de subvention au titre du produit des amendes de police, dans le cadre des aménagements sécuritaires ci-dessus énoncés,
- A signer tout document, effectuer toute démarche permettant l'obtention de cette aide.

Pour Copie conforme
Le Maire
Didier REVEAU